

Conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang

Cas n°1 : Piqûres / Peau lésée

IMMÉDIATEMENT:

- Nettoyer avec de l'eau et du savon puis rincer,
- Ne pas faire saigner davantage en pressant la plaie (laisser saigner passivement sous l'eau du robinet),
- **Désinfecter** au moins 5 minutes par immersion dans du dakin ou de l'eau de javel usuelle à 2.6% de chlore actif :
- à partir d'un berlingot d'eau de javel concentrée à 9,6% de chlore actif : verser un berlingot de 250 ml de la solution à 9,6 % dans récipient et ajouter 4,5 L d'eau
- à partir d'une bouteille d'un litre d'eau de javel concentrée à 2,6% vendue dans le commerce, verser 200 ml de la solution à 2.6% dans un récipient de 1 L et compléter à 1 L avec de l'eau ou verser un flacon de 1 L de la solution à 2,6% dans un bidon de 5 L et compléter à 5 L avec de l'eau.

Nos conseils de prévention

- Lavez vos mains aussi souvent que nécessaire et après chaque contact avec des personnes ou du matériel,
- Mettez des gants à usage unique.



Cas n°2 : Projection dans les muqueuses (yeux, lèvres)

IMMÉDIATEMENT:

 Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique pendant au moins 5 minutes.

Attention : si port de lentilles de contact, ne pas oublier de les rincer !

Dans les deux cas :

LES 4 PREMIÈRES HEURES:

Se rendre au Centre Hospitalier20 Av. du Languedoc - 66000 Perpignan

- <u>aux heures ouvrables</u> :

Service des maladies infectieuses (SMIT) 04 68 61 76 46

- hors heures ouvrables :

Service des urgences

04 68 61 66 43 ou 04 68 61 77 22

- → Pour un bilan sanguin, une évaluation de la situation, une décision du suivi à mettre en place,
- → Pour délivrance du certificat médical initial à adresser à la CPAM pour ouverture du dossier de prise en charge.

DANS UN DÉLAI DE 48 HEURES :

- Faire une **déclaration d'accident** du travail auprès de l'employeur si vous êtes salarié(e),
- Informer le **médecin du travail**,
- Prévenir le médecin traitant, si le certificat médical initial à adresser à la CPAM n'a pas été délivré par le SMIT ou le service des urgences.